

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Multi-Asset Climate Opportunities Fund, un compartiment libellé en euros du fonds Aberdeen Standard SICAV II, classe d'Actions A Acc Hedged GBP (ISIN : LU2350869306). Ce fonds est géré par abrdrn Investments Luxembourg S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de l'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est de générer de la croissance sur le long terme (5 ans ou plus) en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations (prêts à des sociétés) émises par des sociétés dont l'activité principale permet la transition vers une économie durable sobre en carbone. Pour atteindre cet objectif, un facteur clé pour déterminer l'inclusion sera les activités identifiées par la taxonomie de l'UE sur les activités durables.

Le Fonds vise à contribuer aux objectifs à long terme de l'Accord de Paris en investissant uniquement dans des sociétés qui tirent d'important revenus de produits et services permettant la transition mondiale vers une économie durable sans carbone.

Le Fonds est géré activement et ses placements ne sont pas sélectionnés en référence à un indice de référence et son objectif n'est pas de surperformer un indice de référence. La performance du Fonds (avant frais) peut être comparée à long terme (5 ans ou plus) au rendement moyen du Morningstar Moderate Allocation Global Sector car le profil de rendement devrait être similaire. En raison de l'approche d'investissement Multi-Asset Climate Opportunities, la performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celle de Morningstar Moderate Allocation Global Sector à court terme.

Politique d'investissement

Titres en portefeuille

- Le Fonds investit 90 % de ses actifs dans des obligations et des actions.
- Le Fonds investira entre 40 et 80 % dans des actions mondiales (y compris les marchés émergents), qui incluent les trusts cotés d'investissement dans les infrastructures pour les énergies renouvelables.

- Les autres investissements incluent les obligations d'entreprise de toute échéance, émises partout dans le monde et autres OPCVM et/ou OPC (incluant ceux gérés par abrdrn), les instruments du marché monétaire et les liquidités.

- Tous les investissements obligataires et en actions devront suivre l'approche « Multi-Asset Climate Opportunities Investment Approach » disponible sur www.abrdrn.com sous « Sustainable Investing » (Investissement durable).

- Les instruments dérivés financiers, les instruments du marché monétaire et les liquidités sont exemptes de l'approche.

- Le Fonds pourra investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des titres de la Chine continentale, directement dans des actions et titres de participation, ou des obligations et titres assimilés par le biais du programme Shanghai-Hong Kong et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, du Marché obligataire interbancaire chinois, de Bond Connect ou tout autre moyen à disposition.

- Le Fonds n'investira pas dans les obligations convertibles contingentes, les titres adossés à des actifs et/ou les titres adossés à des emprunts hypothécaires.

- Le Fonds n'investira pas dans tout titre noté en deçà de B- par Standard & Poor's (S&P) ou d'une note équivalente attribuée par une autre agence de notation ou note équivalente attribuée en interne par le Gérant de portefeuille à la date de l'investissement. Dans le cas où des titres détenus par le Compartiment sont par la suite déclassés à une note inférieure à celles mentionnées ci-dessous, le Gérant de portefeuille peut maintenir une exposition totale maximale de 3 % de la

valeur liquidative du Compartiment à ces titres déclassés, mais il cédera tout titre qui n'a pas été rehaussé à une note d'au moins B- dans les six mois suivant sa déclassification.

Processus de gestion

- Les titres individuels seront sélectionnés principalement au moyen de critères de sélection positifs qui identifient les sociétés dont l'activité de base offre des produits et services qui permettent d'atténuer les effets du changement climatique et autres préjudices environnementaux. On peut compter parmi les exemples de produits et services pertinents l'énergie renouvelable (éoliennes, panneaux solaires), les véhicules électriques et les technologie de batteries, les équipements sobres en énergie, le contrôle de la pollution et l'eau durable. Ces activités comptent parmi celles qui sont été identifiées par la taxonomie de l'UE sur les activités durables.

- Le processus d'investissement du Fonds inclut une approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) appliquée de différentes manières, notamment par des sélections négatives qui excluent les sociétés dont il est déterminé que leurs activités exacerbent de façon significative le changement climatique et contribuent à d'autres formes de dommages. Ces critères sont expliqués plus en détail dans l'approche « Multi-Asset Climate Opportunities Investment Approach ».

- L'allocation d'actifs est renseignée par les prévisions pour les performances et la volatilité attendues des actifs disponibles.

- La construction de portefeuilles et l'approche « Multi-Asset Climate Opportunities Investment Approach » réduisent l'univers d'investissement de 20 % au minimum.

- Le Fonds utilisera des techniques pour réduire le risque (de couverture) lié aux fluctuations de change sur les actifs libellés dans une monnaie autre que l'euro.

Produits dérivés et techniques

- Le Fonds aura régulièrement recours aux instruments dérivés pour réduire le risque, réduire les coûts et/ou générer un revenu ou une croissance supplémentaire conforme au profil de risque du fonds (souvent appelé « gestion efficace du portefeuille »).

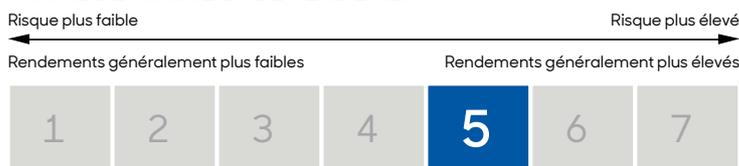
- Les produits dérivés comprennent des instruments utilisés pour couvrir les actifs non libellés en euros et modifier les allocations en actions et en obligations.

Les investisseurs du fonds peuvent acheter et vendre des actions n'importe quel jour de bourse (tel que défini dans le Prospectus).

Si vous investissez dans des actions de revenu, vous recevrez le revenu des placements dans le fonds. Si vous investissez dans des actions de capitalisation, le revenu sera ajouté à la valeur de vos actions.

Recommandation : le fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient retirer leur argent dans les cinq ans. Les investisseurs devraient s'assurer que leur attitude face au risque est conforme au profil de risque de ce fonds avant d'investir.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur reflète la volatilité du cours des actions du fonds au cours des cinq dernières années, qui à son tour reflète la volatilité des actifs sous-jacents dans lesquels le fonds investit. Les données historiques peuvent ne pas être une indication fiable pour l'avenir.

La note actuelle n'est pas garantie et peut changer si la volatilité des actifs dans lesquels le fonds investit change. La note la plus basse n'est pas synonyme d'absence de risque.

Le fonds est noté 5 en raison du degré d'application des facteurs de risque suivants :

- L'application de critères relatifs à l'ESG et à la durabilité dans le processus d'investissement peut entraîner l'exclusion de titres inclus dans l'indice de référence ou dans l'univers d'investissements potentiels d'un fonds. L'interprétation des critères relatifs à l'ESG et à la

durabilité est subjective, ce qui signifie que le fonds pourrait investir dans des sociétés que des fonds similaires excluent (et en conséquence enregistrer des performances différentes) et qui ne sont pas alignées aux points de vue personnels de tout investisseur individuel.

- Le fonds investit dans des actions et des titres assimilés. Ces titres sont sensibles aux variations des marchés boursiers, qui peuvent être volatils, et varier considérablement sur de courtes périodes.
- Le fonds investit dans des titres exposés au risque de défaut de l'émetteur sur le paiement des intérêts ou du capital.
- La valeur du fonds peut augmenter ou baisser chaque jour pour de nombreuses raisons, dont les variations des taux d'intérêt, les prévisions d'inflation ou la qualité de crédit perçue des pays ou des titres.
- Le fonds investit dans des actions et/ou des obligations des marchés émergents. Investir dans des marchés émergents comporte un risque de perte plus important qu'investir sur des marchés plus développés, en raison, entre autres facteurs, de risques politiques, fiscaux, économiques, de change, de liquidité et réglementaires plus élevés.
- Le fonds investit dans des obligations à haut rendement qui comportent un risque de défaut plus important que les obligations à rendement moins élevé.

- Les instruments dérivés comportent le risque d'une liquidité moindre, de perte importante et de volatilité accrue dans des conditions de marché défavorables, comme une défaillance parmi les opérateurs de marché. Les instruments dérivés peuvent endetter le fonds (cas de figure dans lequel l'exposition au marché et le risque de perte du fonds sont supérieurs au montant investi) et dans ces conditions de marché, l'effet de levier amplifiera les pertes.

Tous les investissements comportent des risques. Ce fonds n'offre aucune garantie contre la perte ou que l'objectif du fonds sera atteint. Le cours des actifs et les revenus qu'ils génèrent sont susceptibles de varier à la hausse comme à la baisse et ne peuvent être garantis ; les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du capital investi au départ.

L'inflation réduit le pouvoir d'achat de vos placements et de vos revenus. La valeur des actifs détenus dans le fonds peut augmenter et diminuer en raison des fluctuations des taux de change.

Le fonds pourrait perdre de l'argent si une entité (contrepartie) avec

laquelle il fait affaire refuse d'honorer ses obligations envers le fonds ou en est incapable.

Dans des conditions de marché extrêmes, certains titres peuvent devenir difficiles à évaluer ou à vendre à un prix souhaité. Cela pourrait nuire à la capacité du fonds d'honorer les rachats en temps opportun. Le fonds pourrait perdre de l'argent en raison d'une défaillance ou d'un retard dans les processus et systèmes opérationnels, y compris, mais de façon non limitative, la défaillance ou la mise sous tutelle de fournisseurs tiers.

Pour la catégorie d'actions décrite comme étant « couverte », des techniques de couverture du risque de change sont utilisées, ce qui permet de réduire, mais pas d'éliminer, le risque de change. En particulier, la devise couverte n'est pas nécessairement liée aux devises du Fonds. De telles techniques engendrent également des risques et des coûts supplémentaires.

FRAIS

Les frais que vous payez servent à payer les coûts de fonctionnement du fonds, y compris la commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent le potentiel de croissance de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	0.00%

Il s'agit des frais maximums que nous pouvons prélever sur votre argent avant de l'investir et avant de verser le produit de la vente de votre placement. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.28%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	0.00%
---------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais en cours est arrêté au 31/12/2021. Il ne comprend pas : les commissions de performance (le cas échéant) ; les frais de transaction du portefeuille, sauf dans le cas d'un droit d'entrée ou de sortie payé par le fonds lors de l'achat ou de la vente dans le cadre d'un autre organisme de placement collectif.

Une taxe de transfert peut être appliquée conformément au prospectus.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus qui est disponible sur www.abrdn.com.

PERFORMANCES PASSÉES

Multi-Asset Climate Opportunities Fund, A Acc Hedged GBP Actions, 31 décembre 2021

Rendements %



Le fonds a été lancé en 2021. La catégorie d'actions/de parts a été lancée en 2021.

Indice de référence - Moyenne du secteur mondial des allocations modérées Morningstar.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce document ne décrit qu'une seule catégorie d'actions ; d'autres catégories d'actions sont disponibles.

La possibilité de passer à une autre classe d'actions au sein de ce fonds est assujettie à la disponibilité, à la conformité à toute exigence d'éligibilité et/ou autres conditions ou restrictions spécifiques concernant ce fonds ou tout autre fonds au sein d'Aberdeen Standard SICAV II. Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations.

Pour plus d'informations sur Aberdeen Standard SICAV II, y compris le prospectus*, le rapport et les comptes annuels, les rapports semestriels**, les derniers cours des actions ou autres informations pratiques, veuillez consulter le site www.abrdn.com sur lequel vous pouvez obtenir des documents gratuitement. Vous pouvez également obtenir des informations supplémentaires auprès de abrdn Investments Luxembourg S.A., 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone : (+352) 46 40 10 820 E-mail : asi.luxembourg@abrdn.com.

Le Prospectus, les rapports annuels et intermédiaires couvrent tous les fonds d'Aberdeen Standard SICAV II. Bien qu'Aberdeen Standard SICAV II soit une entité juridique unique, les droits des investisseurs dans ce Fonds sont limités aux actifs de ce Fonds.

Le dépositaire et administrateur du Fonds est The Bank of New York

Mellon SA/NV, succursale du Luxembourg.

La loi fiscale du Luxembourg peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle.

abrdn ne peut être tenu responsable que sur la base de toute déclaration du présent document qui serait trompeuse, inexacte ou incompatible avec les parties pertinentes du Prospectus* du Fonds.

Les informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle en vertu de la directive OPCVM V, y compris, mais de manière non exhaustive, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, dont la composition du comité de rémunération, sont disponibles www.abrdn.com. Une copie papier sera fournie sans frais sur demande auprès de la Société de gestion.

*Disponible en EN, FR, DE et IT, **Disponible en DE et EN.

La Aberdeen Standard SICAV II est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en vertu de la loi UCITS de 2010. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/10/2022.

abrdn Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF et a son siège social au 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS No.B120637.